



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY  
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONTFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE  
NEUILLY-SUR-MARNE · NOISY-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAUJOURS · VILLEMONBLE

## ARRÊTÉ

**Arrêté AR2021-015- Arrêté portant désignation de Monsieur Jean-Paul FAUCONNET pour représenter le Président lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 20 septembre 2021**

LE PRESIDENT,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

**VU** le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1413-1 et L.5211-10,

**VU** la délibération n°CT2020/07/16-01 et la séance du Conseil de territoire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection d'un Président,

**VU** la délibération n°CT2020/09/29-03 en date du 29 septembre 2020 portant composition et désignation de la Commission Consultative des Services Publics locaux,

**VU** le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics locaux adopté lors de la séance du 12 novembre 2020,

**CONSIDERANT** que le Président peut, sous sa responsabilité, se faire représenter lors d'une séance de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

**CONSIDERANT** que le Président étant dans l'impossibilité d'assister à la séance de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui se tiendra le 20 septembre 2021, il y a lieu de désigner son représentant pour assurer la Présidence de la CCSPL,

### ARRETE

**Article 1 :** Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, 10<sup>ème</sup> Vice-président de l'Etablissement public territorial, est désigné pour représenter le Président de Grand Paris Grand Est lors de la séance qui se tiendra le 20 septembre 2021.

**Article 2 :** Dans l'hypothèse où la séance de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 20 septembre 2021 serait reportée, notamment en raison d'un défaut de quorum, Monsieur Jean-Paul FAUCONNET serait également désigné pour représenter le Président de Grand Paris Grand Est lors de celle-ci.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Jean-Paul FAUCONNET.

**EPT Grand Paris Grand Est**

11 boulevard du Mont d'Est 93160 Noisy-le-Grand

T. 01 41 70 39 10

[grandparisgrandest.fr](http://grandparisgrandest.fr)

**Article 4 :** Un exemplaire du présent arrêté sera relié au registre de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Noisy-le-Grand, le  
Notification à l'intéressé le :  
Signature :

13 SEP. 2021

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télerecours accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

